



**Cheminots
victimes de la
répression**



**SIMPLIFICATION
DU CODE DU TRAVAIL**

Y'A PLUS QU'UN SEUL ARTICLE ...

"BOSSE ET
FERME LA!"



**OUI AU
TRAVAIL
NON À
L'ESCLAVAGE**



Sommaire

Mutualisation :

Courrier du CE Circulation p.4 et 5

Courrier du CE Fret p.6 à 9

Courrier du CE Maintenance et Travaux
p. 10 et 11

Mémoire :

Cheminots victimes de la répression
p.12 et 13

Budget :

Les comptes 2016, certifiés et approuvés !
p.14 et 15

Sport :

Le mondial La Marseillaise à Pétanque
p.16 et 17

Social :

La bombe et nous p.18 et 19

Les lois Travail p.20 à 22

Brèves :

Déménagement Nice p.23

Envie de Lire : p.24 et 25

Rail Plus - Journal d'information et de Communication du Comité d'Etablissement des Cheminots Région PACA
19, Rue Bénédict - 13001 Marseille - Tél. : 04 95 04 27 11 - Fax : 04 95 04 27 81 - Email : secretariat@ce-paca.org - Site : www.ce-paca.org
ISSN 1266 - 4170 - Directeur de publication : Francisco Murillo, Secrétaire du C.E. - Dépôt légal à parution.
Remerciements aux Antennes et Associations du C.E. Cheminots PACA.
Création Graphique et mise en page : p.amatore@online.fr - Impression CCI - 13015 Marseille.



Edito

L'Humanité a besoin d'un véritable droit à l'existence !

L'histoire sociale en France est chemin que l'on ne peut comparer à un « long fleuve tranquille ».

La société étant une éternelle mouvance, en perpétuelle transformation, les besoins sociaux évoluent à la vitesse de ces mutations.

Ce n'est donc pas une hallucination de « classe » et de « masse » que nous vivons, mais bien une réalité sociale dont sa genèse s'appelle le **CAPITALISME !**

La société capitaliste nous laisse le droit à l'égalité des chances, à la déshumanisation des personnes, à la haine et à la violence envers tout ce qui nous est présenté comme étrange... comme étranger...

Afin de vivre tels des citoyens du monde, excluons l'étrange de nos vies et cultivons la paix, avec une réalité collective : nos différences !

Cette « bête féroce » est affamée et s'alimente du contexte d'individualisation, de la vie ou de la survie de chacune et de chacun... C'est la **compétition permanente** à « l'existence » qui génère **l'expansion des idées libérales et hideuse du rejet des différences.**

La surconsommation s'arrête-t-elle à la nourriture, aux biens ?

À l'évidence, **je dis NON !!**

Notre société consomme aussi les personnes allant jusqu'à des situations ultimes de souffrances physiques, intellectuelles et mentales...

L'Humanité n'est donc pas malade mais bien en souffrance... de mauvaise hygiène de vie, de mal logement, d'accès restreint aux loisirs et à la culture, et en souffrance de liberté contrainte...

Elle exige la prise en compte d'un véritable **droit** à l'existence !

Exister, c'est avant tout se sentir compter pour un, par une capacité à l'analyse nécessaire à l'expression de ses propres revendications.

Exister, c'est résister à l'obscurantisme entretenu...

Exister, c'est vivre et faire vivre la démocratie...

Exister est une aspiration universelle que nous pouvons gagner !

Par Francisco Murillo
Secrétaire du CE des Cheminots PACA





**RESTEZ
CONNECTÉS ...**

... LANCEMENT DE VOTRE SITE INTERNET

PROCHAINEMENT

Sera lancé le site internet de votre CE Circulation, vous y retrouverez l'ensemble de l'actualité économique de votre CE grâce aux réunions mensuelles, aux travaux économiques, l'agenda des futures réunions et rencontres de vos élus, ...

Vous recevrez bientôt une information plus détaillée ainsi que les modalités d'accès à votre site



Lors du CE Circulation du mercredi 31 août 2017, vos élus ont été consultés sur le bilan formation 2016 et les orientations 2018 de notre périmètre circulation.

Le cabinet d'expert DEGEST a présenté lors de celle-ci l'analyse de ce bilan de la Direction du Métier Circulation (DMC).

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



Dans un contexte de contraintes économiques fortes et de changements importants de son appareil de production, le système de formation Circulation doit permettre d'accompagner les évolutions en cours. **On constate dans ce cadre une hausse du volume d'heures de formation (+6%) et du nombre de stagiaires (+1%) entre le réalisé de 2015 et celui de 2016.**

La hausse du volume horaire global de formation provient principalement des formations de promotion (+39%) et de 1^{er} emploi (+8%).

Cependant, ces deux catégories sont concernées par des problèmes importants :

• La formation 1^{er} emploi a progressé de manière moins importante que le nombre de recrutements de non alternants (+8% contre +16%), tant et si bien que la durée moyenne de formation 1^{er} emploi par nouvelle recrue est passée de 583 heures à 541 heures entre 2015 et 2016.

• Les formations de promotion possèdent le taux de réalisation le plus faible de Circulation : seulement 78% des formations budgétées ont été réalisées.

Le développement de l'alternance est une politique importante déployée par la Direction. **L'objectif d'un tiers de recrutements provenant de l'alternance, affiché au sein du bilan emploi 2015, a été atteint au cours de l'année 2016.** Le plus, 54% des sorties d'alternance ont débouché sur une embauche. Le développement de l'alternance comme moyen de recrutement entraîne de facto une diminution de la formation 1^{er} emploi. **Cependant, le calibrage reste encore à parfaire, comme le montre le taux de réalisation de 125% de formations 1^{er} emploi, au-delà de ce qui était prévu au sein du plan de formation 2016.** Par ailleurs le volume total de formations 1^{er} emploi réellement dispensées au sein des CFCF n'est alors pas transmis au sein des bilans de formation. Le développement de l'alternance pose donc la question de la charge de travail des CFCF, mais également de celle des tuteurs en entreprise, qui doivent consacrer une part croissante de leur temps à l'accompagnement des alternants.

Dans ce domaine, le cabinet DEGEST CE recommande vivement la création d'un document spécifique sur la prise en compte et la réalisation en matière d'alternance, afin que le CE puisse arbitrer et agir de manière adéquate.

Le volume horaire des formations de perfectionnement a légèrement reculé entre 2015 et 2016 (-2%), conformément aux prévisions du plan 2016. Il est cependant prévu que leur volume augmente fortement en 2017 (+39%). Le cabinet DEGEST CE invite les membres du CE à être vigilants quant à la réalisation de ce type de formations, notamment dans le contexte d'évolutions technologiques de l'appareil de production.



VOLUME D'HEURES DE FORMATION

Entre le réalisé de 2015 et celui de 2016 :



DURÉE MOYENNE DE FORMATION 1^{er} EMPLOI

La durée moyenne de formation 1^{er} emploi par nouvelle recrue est passée de 583 heures à 541 heures entre 2015 et 2016.



VOLUME HORAIRE DES FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

Le volume horaire des formations de perfectionnement a légèrement reculé entre 2015 et 2016 (-2%), conformément aux prévisions du plan 2016. Il est cependant prévu que leur volume augmente fortement en 2017 (+39%).

FRET SNCF: chronique d'une mort annoncée?



INFO ECO CE FRET





Des promesses à l'épreuve des faits et des résultats

FRET SNCF en 2009: 1,3 Milliard d'euros de revenus de nos trafics, 13 000 agents, 113 Millions d'euros d'intérêts d'emprunt pour une dette de 2 milliards



FRET SNCF en 2016: 792 Millions d'euros de revenus de nos trafics, 6 300 agents, 174 Millions d'euros d'intérêts d'emprunt pour une dette de 4,3 milliards

En 2006, lorsque le Fret de marchandises fut ouvert à la concurrence, les discours d'accompagnement étaient d'un optimisme sans faille: « le Fret est enfin sauvé », « la concurrence est un gage de qualité », « les trafics vont augmenter », « Fret SNCF va se restructurer et se moderniser ». 10 ans après, qu'en est-il? La part du ferroviaire dans le transport de marchandises est au plus bas. Certes, la crise est passée par là et les marchandises sont moins nombreuses. Mais pas pour tout le monde: la route, notamment sous pavillon étranger, continue d'être dominante, avec l'assentiment des pouvoirs publics. La part de marché de Fret SNCF est passée à 60 %. Les

concurrents de Fret SNCF ne sont pas mieux: à titre d'exemple, Euro Cargo Rail (filiale de la DB) est en restructuration.

Quant à FRET SNCF, quelle est sa situation économique aujourd'hui? Comment va l'entreprise? Est-elle sauvée? Autant de questions que les cheminots sont en droit de poser. Autant de réponses qui risquent de ne pas faire plaisir au lecteur...

D'abord, la dette...

En 2016, la dette est de 4,3 milliards d'euros. C'est plus de la moitié de la dette de SNCF Mobilités. Dit autrement, chaque cheminot Fret est endetté de 670 000 euros. En 2011,



c'est-à-dire 5 ans plus tôt, chaque cheminot n'était endetté « que » de 288 000 euros. Dis autrement, plus les restructurations de l'outil industriel sont nombreuses, plus la dette augmente... cherchez l'erreur.

Comment en est-on en arrivé là ?

D'abord, une offre de transport qui baisse plus rapidement que les trafics réalisés

FRET SNCF connaît, depuis plusieurs années, une forte attrition de son activité. Les trafics sont passés de 55,35 GtK en 2000 à 18,1 GtK en 2016. Les trains-kilomètres, c'est-à-dire l'offre, sont passés de 155 millions en 2000 à 38 millions aujourd'hui.

En d'autres termes, FRET SNCF connaît une forte restructuration de son offre: elle est divisée par 4 sur la période observée. Supérieure, en rythme, à la baisse des volumes qui ne diminuent que par trois sur la même période. Ces quelques indicateurs mettent en évidence la politique de FRET SNCF sur la dernière décennie d'abord fondée sur la di-

minution de l'offre dans une logique purement gestionnaire.

Ensuite, une forte augmentation des gains de productivité

La baisse des volumes transportés, induite par l'abandon de toute ambition de développement, s'est traduite mécaniquement par la baisse des revenus. FRET SNCF est passée sous la barre du milliard d'euros du chiffre d'affaires en 2016, alors que celui-ci était du double en 2000. Mais la véritable prouesse de l'entreprise réside aussi dans la « casse » de l'outil industriel et dans les énormes restructurations du personnel.

Ce tableau met en évidence plusieurs éléments perçus par les cheminots chaque jour :

- ✓ Une réduction de l'outil industriel : à titre d'exemple, le nombre de locomotives possédées par FRET SNCF est passé de 1 300 environ à 530 aujourd'hui ;
- ✓ Des effectifs (et des frais de personnel) qui ont considérablement baissé : - 50 % soit une suppression de 6 500 agents depuis 2009 ;
- ✓ Dans le même temps, des gains de productivité significatifs : le cabinet SECAFI estime ces derniers à près de 30 % depuis 2011 ; ainsi, chaque cheminot FRET apporte une contribution de 30 % supérieure dont les effets se mesurent dans les organisations de travail, l'intensification des tâches, etc.
- ✓ Un manque d'investissement majeur : une politique de maintenance réduite, des investissements marginaux sur les dernières années, etc.

Un tableau, quelques chiffres pour illustrer la trajectoire :

Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	B 2017	2016/2009
Trafics Fret (GtKm)	26,5	22,8	23,3	21,1	19,5	19,0	19,9	18,1	19,3	- 31,7 %
Produits du trafic (en Me)	1 260	1 067	1 055	957	916	923	922	792	865	- 37,2 %
Charges (en Me)	- 1 655	- 1 558	- 1 496	- 1 286	- 1 195	- 1 153	- 1 146	- 1 049	- 1 062	- 36,6 %
Locomotives (en Nbre)	1 295	1 093	958	817	681	602	574	536	519,2	- 58,6 %
Effectifs (point de sortie)	12 850	11 144	9 925	8 844	8 033	7 440	6 933	6 383	5 837	- 50,3 %

Enfin, un redressement des résultats comptables

Schématiquement, FRET SNCF a limité ses charges beaucoup plus rapidement que ses revenus. C'est d'ailleurs le mandat donné à nos dirigeants: diminuer les pertes quitte à renoncer à développer les trafics, développer l'activité.

Pour mesurer cette « performance », notre direction utilise la « marge opérationnelle ». C'est-à-dire la différence entre les revenus et les charges de production (frais de personnel, locations, maintenance, péages, etc.). Cette « marge opérationnelle » (MOP), bien que négative (encore !), s'est radicalement améliorée depuis plusieurs années comme l'illustre le graphique ci-après :

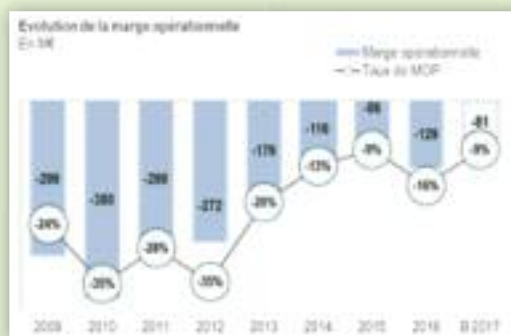
Pour bien comprendre, FRET SNCF mobilisait 135 € de charges en 2010 pour 100 € de revenus. Soit un déséquilibre de 35 €. Ce déséquilibre n'est plus que de 9 € en 2015. Autrement dit, les pertes ont été divisées par 4,5 depuis 2010 actant de la forte politique de restructuration, telle que planifiée par nos dirigeants.

Des pertes qui se réduisent, FRET SNCF est-elle sauvée ?

Cette politique de forte diminution de l'offre pour réduire les pertes peut s'apparenter à une bonne nouvelle, puisque qu'elle a vocation à améliorer les résultats de l'entreprise. Et pourtant ce n'est pas le cas. Car en effet, FRET SNCF subit le fardeau de sa dette historique, entraînant de conséquents intérêts financiers versés aux banques. Ainsi, la part de ces derniers est aujourd'hui supérieure aux pertes opérationnelles dans les résultats de l'entreprise. Depuis 2011, ces frais financiers (intérêts) s'élèvent à près d'un milliard. Soit autant que les besoins issus de l'exploitation.

La mécanique est ainsi plus lisible: les restructurations opérées depuis plusieurs années sur le dos des cheminots, sur l'outil industriel, sur l'investissement ne servent qu'à couvrir ces frais financiers.

Et les efforts déployés par les cheminots, au prix d'une productivité élevée et d'une intensification du travail demeurent vains face au « coût du capital ».



FRET SNCF est donc plus que jamais menacée... activité devenue mineure dans le Groupe SNCF

FRET SNCF représente moins de 10 % des revenus de SNCF LOGISTICS. Cette année est charnière pour le devenir de FRET SNCF. Après 10 années d'intenses restructurations, après 10 années d'endettement conséquent, la question de sa recapitalisation se pose. Car FRET SNCF demeure sous perfusion.

Mais comment recapitaliser une activité dont l'avenir est amputé par de faibles perspectives de trafics, de développement? Par un « Etat Stratège » muet? Par un poids de la dette qui cannibalise le moindre euro d'économie?

Peut-être en resituant l'activité dans la chaîne de valeur du transport de marchandises. Car si nous savons combien coûte aujourd'hui FRET SNCF, nous ne mesurons pas encore combien coûterait sa disparition, pour le pays, pour les territoires, pour le tissu économique et social, pour la filière, pour l'environnement. Mais cette comptabilité-là n'est pas celle de nos gestionnaires.



Comité d'établissement Maintenance et Travaux

Texte communication CE M&T 3^{ème} trimestre 2017 – convention communication CER Mobilités

Chère collègue, cher collègue,

Les élu-es du Comité d'établissement Maintenance et Travaux (CE M&T) ont voté, à l'unanimité, une expertise pour évaluer l'impact des travaux de l'équipement qui sont sous-traités à des entreprises privées.

En effet, les interpellations et les réflexions de l'ensemble des cheminot-es tous collèges confondus se font légion : "perte de notre savoir-faire", "les entreprises privées coûtent plus chères", "il y a trop d'erreurs et d'écarts de sécurité des entreprises privées", "Il n'y a que des intérimaires dans les boîtes privées", "elles font ce qu'elles veulent sur les chantiers", "elles n'ont jamais le matériel nécessaires", "elles rendent les travaux toujours en retard", "Nous repassons toujours derrière pour finir les travaux", etc.

Au vu du contexte, il est difficile de vérifier le vrai coût financier de SNCF Réseau pour ces travaux sous-traités car la direction ne fournit pas aux représentants du personnel des dossiers complets de ce que coûtent réellement les travaux externalisés.

Nous pouvons, en toute légitimité, nous poser deux questions :

- Ne serait-il pas plus opportun que le travail nous soit rendu et qu'il soit effectué par les cheminot-es de SNCF Réseau ?
- Si ces travaux et charges de travail externalisés coûtent plus chers pour SNCF Réseau, pourquoi l'entreprise continue-t-elle sur cette voie et que recherche-t-elle comme finalité ?

Cette étude viendra nous apporter des précisions et éclairages sur la vraie place des entreprises privées, les véritables coûts payés aux sous-traitants, sur la réelle qualité du travail rendu et sur la stratégie de SNCF Réseau. Cette expertise étudiera la pertinence de réinternaliser les charges de travail de l'équipement à SNCF Réseau.

Pour vous permettre de suivre l'avancement de cette étude, vous pourrez prendre connaissance des cinq étapes de sa restitution sur le nouveau site internet du CE M&T (en place courant septembre). Le Comité d'établissement réalisera également des supports de communication à la fois sous format numérique avec des vidéos courtes et sous format papier avec l'élaboration de fascicules type livret quatre pages en couleur.

Les prérogatives des élus du CE M&T sont de garantir nos métiers, nos emplois, nos conditions de travail. Nous tenons à apporter ainsi la meilleure réponse au besoin du service public de transport de marchandise et de voyageur.

Bien à vous,

Jean François Sochard

Secrétaire du CE Maintenance et Travaux

Comité d'établissement Maintenance et Travaux 179 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris

☎ 0144895566 ✉ accueil@cemtreseau.com

Au nom du CE des Cheminots PACA, je tiens à dire bravo et merci aux artisans du devoir de travail de mémoire.

Bravo, car ce mémorial « insolite » est d'une richesse forte sur les valeurs de la famille cheminote.

Il est le reflet de notre engagement au quotidien dans nos luttes dans l'entreprise comme en dehors.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail militant afin de rétablir l'histoire dans les mémoires. Il apporte fierté à une identité cheminote attaquée depuis longtemps par les politiques gouvernementales et d'entreprise.

Merci, car au-delà de sa nature instructive, c'est avant tout le résultat de l'action syndicale face à une entreprise et son président (Pépy), faisant des courbettes au marché ferroviaire des USA.

En effet, depuis de nombreuses années Washington pointe du doigt la SNCF et les cheminots dans « l'Holocauste ». C'est en 2010 que Guillaume Pépy présente des excuses officielles au titre du rôle joué... XXXX ????

C'est en PACA que les cheminots ont été fer de lance de ce travail, qui, rappelons-le est un désaveu de nos dirigeants quant aux excuses officielles de la SNCF de 2010. Le livre du CE des Cheminots PACA « Cheminots en Provence, les années de guerre » est le premier outil de « vérité ».

Dans sa continuité, notre symbolique est le « Wagon Souvenir » restauré et offert au Camp des Milles et sa Fondation Mémoire et Éducation, en septembre 2015.

Avec ces outils, véritables sources d'éveil des consciences, nous pouvons espérer que l'histoire contemporaine n'oublie pas... Et c'est pourquoi, le CE des Cheminots PACA s'inscrit dans la lutte en faveur des migrants/réfugiés qui sont interceptés et reconduits hors de nos frontières.

Les cheminots sont confrontés à ces réalités dans l'exercice de leur métier.

Le premier acte de résistance est celui du devoir de désobéissance.

Pour tout cela, Bravo et Merci !

Francisco MURILLO
Secrétaire du CE des Cheminots PA

A propos du livre-mémorial Cheminots victimes de la répression et de l'ouvrage Cheminots en Provence

Par Robert Mencherini

Beaucoup de mémoriaux concernant les cheminots tués pendant la Seconde Guerre mondiale sont constitués de pierre et de métal. Il en est ainsi des stèles érigées dans les espaces ferroviaires et des plaques apposées dans les gares, ateliers et dépôts. On sait que, malheureusement, ils se dégradent et même, parfois, disparaissent au fil du temps.

Ce nouveau mémorial, lui, est de papier. C'est tout de même un monument. Il compte 1763 pages et présente 2672 cheminots victimes de la répression et des combats de la Libération. Plusieurs années ont été nécessaires à sa réalisation. Il est le fruit d'un travail d'équipe.

Il a mobilisé, dans son comité de pilotage, sous la présidence de **Bernard Emsellem** (SNCF) et sous la direction de l'historien **Thomas Fontaine**, l'association **Rail et Mémoire**, le **Cercle généalogique des cheminots**, l'**Institut d'histoire sociale de la Fédération CGT des cheminots**, l'**association Rails et Histoire**, le **Service documentation de la SNCF**, le **service historique de la Défense** et des « experts » dont je faisais partie.

J'ai eu, en effet, l'honneur de participer à ce travail, à la fois de mémoire (pour honorer les disparus) et d'histoire (pour mieux faire connaître et comprendre leurs actions et leurs valeurs).

J'ai pu faire part de l'expérience acquise dans le Sud-Est grâce au **comité d'établissement des cheminots de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Car, en PACA, à la demande du CE, nous avons effectué, pendant quelques années, un travail semblable (mais non identique) qui a débouché, en 2012, sur la publication de l'ouvrage **Cheminots en Provence, les années de guerre (1939-1945)** et sur un colloque à l'Hôtel de région.

Une petite équipe très efficace était à la manoeuvre, avec **Marcel Alméro**, **Geneviève Motte**, **Pierre Ciantar** et **Luc Legras**.

Notre corpus était plus divers puisque nous avons pris en compte, dans cet





ouvrage, tous les cheminots « Morts pour la France » pendant la Seconde Guerre mondiale, y compris, par exemple, ceux tués par les bombardements.

Baucoup de ces noms (mais pas tous) sont gravés sur le mémorial du square Narvik, devant la gare Saint-Charles. Nous avons réussi à établir l'identité de la plupart d'entre eux. Nous avons également relevé et photographié le maximum de mémoriaux de la Seconde Guerre mondiale où figurent des cheminots provençaux. J'ai pu apprécier, en tant qu'historien, la richesse des renseignements qu'ils peuvent offrir, éclairés bien sûr par d'autres archives. Ce recensement devrait permettre d'éviter leur disparition au rythme des fluctuations des emprises ferroviaires.

Ces résultats ont confirmé, me semble-t-il, la fécondité d'un travail commun entre les femmes et hommes

« de terrain » et les historiens. Chacun apporte, à son niveau, des connaissances dont la confrontation et la synthèse suscitent bien sûr discussion, mais permettent de progresser. La même méthode a été employée pour l'ouvrage **Cheminots victimes de la répression** qui est vraiment le résultat d'un travail d'équipe... et du grand investissement de Thomas Fontaine.

On peut donc considérer que **Cheminots en Provence** a été, de plusieurs points de vue, précurseur et il faut féliciter le CE des cheminots PACA d'avoir mené à bien cette aventure de mémoire et d'histoire. Plusieurs dizaines de biographies que j'ai rédigées pour le nouvel ouvrage ont bénéficié de ces premières recherches.

Celui-ci ne s'attache qu'aux cheminots morts par mesure de répression auxquels ont été adjoints les victimes des combats de la Libération. Ce qui constitue déjà une somme impressionnante. Mais pour chacun d'entre eux a été établie une biographie la plus exhaustive possible.



L'existence de ce recueil de biographies développées permet de progresser dans notre connaissance à la fois des divers types de Résistance cheminote et de la répression qui les frappe, qu'elle soit menée par les occupants ou par le gouvernement de Vichy.

Son caractère national devrait permettre également de mieux mettre en évidence, par une analyse comparative, les différences entre les diverses zones qui morcellent la France après la défaite de 1940.

Il constitue donc une étape importante dans la recherche à propos des cheminots pendant la Seconde Guerre mondiale et il importe de le faire largement connaître, ce qui favorisera, sans nul doute, de nouvelles avancées.

BUDGET

Comptes 2016 du CE cheminots PACA : certifiés et approuvés !

Avec la loi du 5 mars 2014, le CE Cheminots PACA est soumis à des règles inédites et obligatoires pour son exercice comptable 2016.

En remplissant 2 des 3 critères (plus de 50 salariés en ETP, 1,55 M€ de bilan et 3,1M€ de ressources) notre CE est considéré comme un « gros CE ». La loi fixe donc une nouvelle obligation : faire certifier les comptes par un Commissaire aux Comptes (CAC).

À travers ce texte, le législateur impose une transparence totale sur les comptes du CE.

Les comptes de notre CE sont désormais :

« **expertisés** » (par un expert-comptable),
« **certifiés** » (par un commissaire aux comptes) puis
« **approuvés** » en séance plénière après avoir été
« **analysés** » et passés au crible par la commission budget.

La séance plénière du 29 juin 2017 a donc approuvé les comptes à l'unanimité des membres votants.

Chaque élu représentant les organisations syndicales ainsi que le président (DRH), ont pu s'exprimer et voter après que le commissaire aux comptes a certifié les comptes et que la commission budget a rendu un avis favorable en soulignant « **les efforts de gestion** » et « **la rigueur de gestion** ».

Une rigueur et des efforts contraints par la réforme ferroviaire de 2014 qui a bouleversé les habitudes de gestion et fragilisé l'avenir du CE.

La direction, par l'intermédiaire du président du CE a d'ailleurs souligné que « *l'on ne peut que se satisfaire qu'en termes de certification des comptes, ce soit sans réserves, c'est le signe que ces comptes sont transparents, sincères. (...) Cette notion de transparence est toujours importante. La gestion rigoureuse et sérieuse permet, pour le CE, d'aborder la période un peu compliquée, d'équilibre sur les activités sociales et culturelles et de mutualisation.* »

C'est avec lucidité et conviction que les élus en responsabilité au siège ont su prendre les décisions permettant de garder un CE en faveur des cheminots. De plus nous souhaitons maintenir un CE où chacune et chacun est acteur et porteur de notre activité.

À chacun désormais de faire vivre et respecter l'accord de mutualisation pour que le CE Cheminots PACA continue d'avoir les moyens d'être le CE de tous les cheminots en PACA et les prérogatives afférentes.



Sébastien Gronnier
Trésorier du CE des Cheminots PACA

Extrait du rapport de gestion

Le comité d'établissement comprend 22 membres représentants élus du personnel Mobilité PACA (11 titulaires, 11 suppléants).

9 commissions ont été mises en place : activités sociales, économique, emploi-formation, santé et conditions de travail, égalité professionnelle, logement, budget, encadrement, commission des marchés (issue de la loi du 5 août 2014).

Le CE Cheminots PACA est organisé autour :

- Du siège, rue Bénédict (direction, services supports, service activités et communication)
- 7 espaces, les antennes (Marseille, Miramas, Avignon, Toulon, Nice, Veynes et Gap) + 1 Bibliofer à Cannes
- 5 restaurants d'entreprise (2 à Marseille, 1 à Miramas, 1 à Avignon et 1 à Nice)
- 33 IST (installations sociales transférées) mis à disposition des associations culturelles et sportives.

Par rapport à 2015, la dotation nette de fonctionnement a subi une baisse de 36,7 % (lié à la baisse d'effectifs et à la réforme ferroviaire qui a modifié le périmètre du CE) pour un montant de 316 047 €.

Pour les activités sociales le CE a reçu une dotation nette globale de 3 464 370€ au titre de la dotation employeur, de la mutualisation (CE FRET, Maintenance et Travaux, Circulation), de la subvention sur amortissements et de la subvention d'équilibre à la restauration.

Selon les dispositions légales (article L2325-53 du code du Travail), les états comptables sont à disposition pour consultation au siège.

SPORT

Les Cheminots PACA avec La Marseillaise au Mondial La Marseillaise à Pétanque

UN ÉVÉNEMENT POPULAIRE

Le Mondial s'inscrit dans la lignée des grandes fêtes sportives et se déroule chaque année début juillet, sur 5 ou 6 jours, du dimanche au jeudi ou vendredi. La compétition est ouverte à toutes et à tous ; **la participation d'amateurs non licenciés est d'ailleurs ce qui incarne véritablement l'esprit de cet événement accessible et chaleureux.**

Les spectateurs ne s'y trompent pas : ils sont eux aussi de plus en plus nombreux à rallier en rangs serrés le Parc Borély, dont l'accès est libre pendant les parties. Lors de sa dernière édition, le Mondial a attiré 70 000 spectateurs le premier jour et près de 150 000 sur l'ensemble de la compétition.

La réussite de cet événement populaire est un élément majeur pour la pérennité du journal la Marseillaise qui l'a fait naître et qui est actuellement en redressement judiciaire. Le tribunal de commerce, lors de l'audience d'étape le 12 juillet, a relevé le succès de participation du Mondial cette année comme étant un des signaux positifs pour la poursuite de l'activité du titre.

Dans le cadre de Marseille capitale du Sport 2017, les élus du CE Cheminots PACA ont souhaité vous proposer cette manifestation internationale populaire. La Direction Régionale SNCF s'est jointe au CE pour offrir le déjeuner du mercredi 5 juillet aux cheminots présents.

Ce sont finalement 7 triplettes (Avignon, Miramas, Marseille) soit 21 cheminots qui se sont inscrits pour cette première édition, gratuitement, le CE Cheminots PACA ayant pris en charge les frais d'inscription.

C'est donc ce mercredi que j'ai eu l'honneur de remettre les trophées aux équipes ayant été le plus loin dans le concours. L'équipe mixte Isabelle, Jean-Marc, Henri et l'équipe masculine Kamel, Patrick, Alain ayant été à la troisième partie.

Pour cette première édition nous n'avons pas eu d'équipes féminines mais cela n'est que partie remise pour les prochaines années.

Par la suite l'organisateur du Mondial La Marseillaise à Pétanque a remis au CE Cheminots PACA le trophée « Challenge Comité d'Entreprise ».

En fin d'après-midi nous nous sommes organisés une petite partie de pétanque des plus conviviales à l'ombre des arbres qui bordent les allées du parc Borély. Si vous êtes intéressés par cet événement mondial surveillez le programme activités du trimestre Avril-Mai-Juin 2018.

Merci à toutes et tous les participants.

Gilles CIANTAR,
Président des Activités Sociales, Culturelles et Sportives





Historique

Le Mondial la Marseillaise à Pétanque est né en 1962 sur une idée de Paul Ricard qui avait demandé à ses collaborateurs avec le soutien du journal La Marseillaise de conjuguer leurs talents pour lancer au cœur de la cité phocéenne une manifestation sportive populaire.

Les méridionaux, qui ont inventé la pétanque au début du XX^e siècle à la Ciotat, ont rapidement adhéré à l'idée et donné naissance à la première édition du Critérium à Pétanque, qui rassembla déjà 388 triplettes.

MARSEILLE CAPITALE MONDIALE

Les 1164 joueurs engagés lors de la première édition, il y a plus d'un demi-siècle, ont fait des petits. Le Mondial la Marseillaise à Pétanque réunit aujourd'hui plus de 12 000 joueurs.

La compétition se déroule au Parc Borély ainsi qu'à travers toute la ville de Marseille, dans une trentaine de sites préparés à cet effet : le parc Chanot, l'hippodrome de Marseille-Borély, ainsi que des stades et des clubs boulistes aux quatre coins de la ville... et ce jusqu'à la finale, qui a lieu sur le Vieux-Port.

« Critérium Sud-Est la Marseillaise à pétanque » à son origine, devenu « International » par la force des choses, la compétition a pris l'appellation de « Mondial » au tournant des années 90. La plupart des départements français et territoires d'outre-mer y sont représentés, mais aussi les 5 continents.

Depuis deux décennies environ, le Mondial accueille des triplettes venues du monde entier. Une vingtaine de pays sont présents chaque année, du Japon à Madagascar, en passant par le Canada, l'Australie, la Turquie, la Chine, l'Arménie...

ENFIN UN TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES ! UNE VICTOIRE POUR L'HUMANITÉ

C'est fait ! Les armes nucléaires, les plus monstrueuses parmi les armes de destruction massive, viennent d'être mises « hors la loi » par un vote à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Ce nouveau traité n'interdit pas seulement l'utilisation des armes nucléaires mais également la menace de leur utilisation.

Bien évidemment, ce traité n'est pas du goût des puissances nucléaires qui s'y sont opposées ou qui se sont abstenues de prendre position. La France a été à l'initiative pour s'opposer au processus d'élaboration de ce traité, faisant pression sur des états africains pour qu'ils ne participent pas aux travaux de l'ONU !

Elle a échoué, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive à ne pas avoir été rendues illégales par un Traité International d'Interdiction, comme cela avait été le cas pour les armes biologiques en 1972 et pour les armes chimiques en 1993. Il était donc devenu très urgent de remplir ce vide juridique pour pouvoir redémarrer le processus de désarmement nucléaire, et aboutir à l'élimination de ces armes terrifiantes avant qu'il ne soit trop tard !

Ce qu'apporte désormais ce traité

Un préambule en 24 points dont, dans un texte fort, on doit retenir :

■ La reconnaissance des conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires.

■ La reconnaissance que l'emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et inacceptable au regard des principes et règles humanitaires.

■ La reconnaissance des souffrances des hibakushas et de l'impact disproportionné des activités relatives aux armes nucléaires sur les populations autochtones.

■ L'importance de la mise en œuvre des accords multilatéraux de désarmement existants, dont le Traité sur la Non-Prolifération (TNP).

■ L'importance de l'éducation à la paix et au désarmement.

Les interdictions

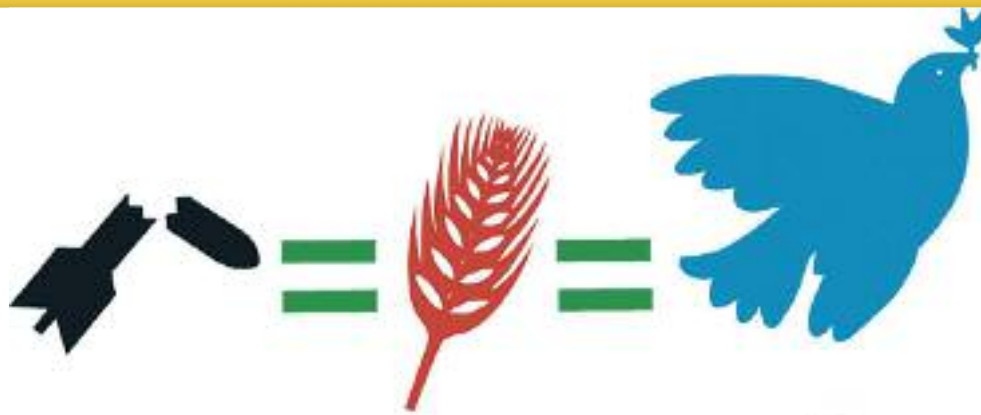
■ Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir, posséder, stocker, transférer, accepter le transfert ou le contrôle d'armes nucléaires.

■ Employer ou menacer d'employer des armes nucléaires.

■ Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires.

■ Il est également interdit d'aider quiconque à se livrer à l'une de ces activités proscrites.





LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Des obligations positives

[Article 6]

Les États parties – notamment ceux qui ont réalisé des essais nucléaires – s'engagent à :

- Fournir une assistance adéquate aux victimes de l'utilisation ou des essais d'armes nucléaires.
- Remettre en état l'environnement des zones affectées par l'utilisation ou les essais des armes nucléaires.

[Article 7]

Les États parties s'engagent à coopérer et fournir une assistance internationale pour soutenir la mise en œuvre du Traité.

Conclusions

Pour la première fois depuis 20 ans, un instrument multilatéral juridiquement contraignant a été négocié pour le désarmement nucléaire. Ce traité, dont on peut espérer l'entrée en vigueur d'ici une année, vient compléter d'autres processus internationaux pour renforcer la sécurité internationale et la non-prolifération nucléaire.

Mais il est impossible de parler de ce traité sans prendre en considération la place importante qu'ont les ONG au sein de ce processus.

Les cheminotes et cheminots qui ont accompagné et participé aux campagnes du Mouvement de la paix contre les armes nucléaires, certains en se rendant à New York au siège de l'ONU, ou à Hiroshima peuvent être fiers du résultat obtenu.

Au moment où est publié l'imposant ouvrage contenant les biographies de milliers de cheminots, femmes et d'hommes victimes de la répression nazie et du régime de Vichy, il est réconfortant de constater que leur sacrifice n'a pas été vain.

Les actions pour le désarmement et la culture de paix du CE Cheminots PACA renforcent les espoirs de celles et ceux qui sont morts pour notre liberté, aspirant à l'avènement d'un monde où les conflits se régleront sans guerre, au grand bénéfice des droits de l'homme et du droit des peuples.

Il nous reste du chemin à parcourir puisque le gouvernement français, 20 minutes après le vote historique de l'Assemblée Générale de l'ONU a commis un communiqué réactionnaire estimant « ce texte [...] inadapté au contexte sécuritaire international ». Mais il est certain que même les pays qui n'ont pas soutenu ce traité ne pourront plus échapper à un débat de fond : les gouvernements devront expliquer à leurs parlements et opinions publiques pourquoi ils s'opposent à une évolution du droit international qui renforce notre sécurité collective. Nous leur souhaitons bien du plaisir ! D'autant que nous serons encore là, plus déterminés que jamais à la création d'un monde exempt des armes nucléaires, notamment françaises... En commençant par les bombes atomiques stockées à Istres, prêtes à l'emploi.

Michel DOLOT

PI le Mouvement de la paix des Bouches du Rhône

SOCIAL

Lois « travail » Les Comités d'entreprise

Par Le Secrétariat du CE des Cheminots PACA

Bien maîtriser la vie et le rôle des CE implique de bien connaître leurs origines.

Les CE font partie des Institutions Représentatives du Personnel (IRP) nées à la fin du XIX^e siècle et au cours du XX^e siècle. Ils recouvrent des besoins des salariés apparus tout au long de cette période.

Ces institutions visent à donner, en même temps que le monde se développe, des droits nouveaux et à assurer la protection du monde du travail. Ce développement ne fut pas un « long fleuve tranquille » et a été parsemé d'embûches et de vicissitudes.

Les IRP, ça été tout d'abord, les délégués mineurs en 1890 (délégué à la sécurité des ouvriers Mineurs), puis en 1936 sont apparus les DP pour transmettre les revendications. La création de chaque organisme de représentation du personnel répond à des besoins exprimés des salariés.

En 1940, c'est la création des comités sociaux d'entreprise (dits « comités patates », 8000 à 9000). Ils sont là pour atténuer les conséquences des pénuries et constituent des outils d'intégration. Ils sont dans la suite des œuvres sociales patronales.

Les prémices de l'activité économique des CE relèvent du Conseil National de la Résis-

tance. Les réflexions, pour associer les salariés à la gestion, relèvent de cette période de l'histoire.

Même les CE ont conquis des droits. Dans le domaine économique, ça s'est toujours limité à un droit consultatif ne pouvant pas bloquer la décision de l'employeur. Par contre, au travers de l'information, relayée auprès des salariés, ils jouent un rôle important dans les luttes pour la défense de l'emploi.

L'ordonnance de 1945 porte création des CE. Ils ne sont alors institués que dans les entreprises industrielles et commerciales de plus de cent salariés et l'ordonnance était fortement teintée de collaboration de classe et largement insuffisante.

La réelle naissance des CE date de 1946. « *Le comité d'entreprise (L2323-1) a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production* ».

Les CE ont vu leur champ de compétence fortement développé dans le cadre des « lois Auroux » en 1982, c'est de là que datent, en particulier :

- Le droit à l'expertise (sur les comptes, les licenciements économiques) pour tous les CE.
- Le droit d'alerte économique.
- L'acquisition de la personnalité civile permettant d'aller en justice quand ses droits sont violés ou qu'il a été porté atteinte à sa personne



- L'indépendance des CHSCT, jusqu'alors commission spéciale du CE
- L'expertise sur les nouvelles technologies
- Le budget de fonctionnement, etc.

D'autres textes sont venus compléter cette nomenclature. C'est le cas, en particulier du droit d'alerte sur la précarité permettant le déclenchement d'une saisine de l'inspecteur du travail dans le cadre d'un usage constaté anormal de la précarité ou du portage salariale, entre deux réunions (L2323-59)¹.

Depuis décembre 1993 en particulier et la première DUP Balladur, puis par les lois Rebsamen, Macron et El Khomri, les droits des IRP et notamment des CE n'ont cessé d'être attaqués, ceci se caractérise par :

- Le regroupement dans une instance unique (CE, DP), d'abord dans les moins de 200, puis dans les moins de 300 (DP, CE, CHSCT), avec suppression de la réunion séparée pour chaque IRP ;
- Un encadrement strict des délais d'information et de consultation paralysant l'action du CE ;
- Dépénalisation de l'entrave, seulement sanctionnée par une amende administrative de 7500 € maximum, etc.

Les activités sociales, sportives et culturelles :

Au lendemain de la première guerre mondiale, le patronat créa diverses œuvres sociales. Elles se voulaient assurer l'autorité patronale dans la sphère familiale. La législation de 1945-1946 marqua une rupture radicale. On passa du paternalisme de l'employeur à la gestion indépendante du CE avec des objectifs différents :

de la gestion paternaliste on passait à la prise en charge des activités par les salariés.

Les Activités Sportives et Culturelles sont de gestion exclusive du CE. L'intervention patronale est prohibée. D'ailleurs, les lois Auroux remplacèrent l'expression « œuvres sociales » par « activités sociales » et consacèrent cette profonde mutation. Les élus s'en empareront pour faire, en sorte, que les CE deviennent des lieux d'épanouissement, d'élévation culturelle et de démocratie.

Pour une conquête de nouveaux droits digne de Comité d'Entreprise

- Sur la représentation des salariés au travers, entre autres, des CE :

o Des institutions représentatives renouvées doivent devenir un droit pour tous les salariés, sans exclusive, y compris ceux des petites entreprises ou en situation de précarité, du public comme du privé. Les missions et attributions spécifiques des délégués du personnel, comités d'entreprise et comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail élargies à l'environnement doivent être confortées et étendues.

o Un droit à une information sociale et économique transparente et lisible : il doit être développé par une information périodique des institutions représentatives du personnel reposant sur des indicateurs clairs et synthétiques, établis selon une logique économique, sociale et environnementale et regroupés dans un document unique,

SOCIAL Lois « travail » [suite]

adressé à tous les élus (DP, CE, CHSCTE...). Ils doivent assurer la pleine visibilité de la formation et de la répartition des richesses produites, au sein de l'entreprise étendue, constituée par le groupe, voire par les réseaux de sous-traitance.

o Droit à une consultation efficace. Les conditions doivent être créées pour une véritable prise en compte des avis des élus dans les procédures d'information-consultation :

- Création d'un droit de recours suspensif de tout licenciement ;
- Extension à tous les CE de la disposition appliquée au comité d'entreprise européen : « Lorsque la direction décide de ne pas suivre l'avis exprimé par le comité, ce dernier est de plein droit réuni de nouveau, s'il en fait la demande, par le dirigeant, pour tenter de parvenir à un accord. » ;
- Rendre obligatoire la consultation préalable du CE sur les points mis à l'ordre du jour du conseil d'administra-

tion ou du conseil de surveillance, lorsque celui-ci porte sur un droit d'information-consultation du CE ou du CHSCTE.

■ Droit pour les ASC :

o Des moyens pour permettre l'accès de toutes et tous à la culture dans sa diversité, aux services, contenus et moyens de communication écrite, orale ou visuelle et à une information pluraliste comme constitutifs d'un développement humain durable.

o De faire du « droit aux vacances pour tous » un droit au même titre que celui au travail, à la santé, à l'éducation, au logement.

o Le droit aux pratiques sportives de son choix pour toutes et tous, à tous les âges de la vie.

o Faire en sorte que tous les CE possèdent un budget et qu'il soit suffisant pour conduire de telles politiques.

1) Lorsque le comité d'entreprise a connaissance de faits susceptibles de caractériser un recours abusif aux contrats de travail à durée déterminée, aux contrats conclus avec une entreprise de portage salarial et au travail temporaire, ou lorsqu'il constate un accroissement important du nombre de salariés titulaires de contrats de travail à durée déterminée et de contrats de mission, il peut saisir l'inspecteur du travail.

Sans préjudice des compétences qu'il détient en vertu des articles L. 8112-1 et suivants et de l'article L. 8113-7, l'inspecteur du travail adresse à l'employeur le rapport de ses constatations.

L'employeur communique ce rapport au comité d'entreprise en même temps que sa réponse motivée aux constatations de l'inspecteur du travail. Dans sa réponse, l'employeur précise, en tant que de besoin, les moyens qu'il met en œuvre dans le cadre d'un plan de résorption de la précarité destiné à limiter le recours à ces formes de contrats de travail.

A défaut de comité d'entreprise, les délégués du personnel peuvent exercer les attributions conférées au comité d'entreprise pour l'application du présent article.

BRÈVES

DÉMÉNAGEMENT

De réorganisation en réorganisation, l'entreprise oblige les cheminots à prendre sur eux, sur leur rythme de travail et sur leur vie personnelle, les changements qu'elle leur impose. Et cela en va de même pour les activités sociales gérées par le CE.

En effet, voilà que l'antenne du CE des Cheminots de Nice, s'est vue, en début d'été, déménagée en un lieu hors de l'entreprise, situé au 16 avenue Thiers. Bien que ces locaux soient plus vastes et lumineux, vous allez devoir fréquenter cette nouvelle adresse pendant 3 voire 4 ans, l'entreprise s'étant engagée à réintégrer votre espace dans l'enceinte SNCF à ce terme.

L'aménagement de l'espace a été réalisé par un ergonome. Différents espaces à thème vous attendent : café, revues, romans, BD, enfance, etc.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux.

Nicolas JAKOBCZAK
Responsable de l'Antenne des Alpes Maritimes



Horaires d'ouverture de l'espace CE

Mardi et jeudi :

**De 08 h 15 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 00**

Mercredi : De 08 h 15 à 17 h 00

Vendredi : De 08 h 15 à 16 h 00



Envie de lire

Quelques livres de sports pour toute la famille pour bien démarrer la nouvelle année scolaire

Le sport en entreprise : enjeux des sociétés

À travers une immersion dans trois grandes multinationales, l'auteur offre un panorama de l'histoire du sport en entreprise et les caractéristiques de son actuel marché. Il étudie sous quelles formes se présente le sport dans la sphère professionnelle, les entreprises proposant une offre sportive à leurs collaborateurs, la façon dont se structure ce marché, ses enjeux, les effets attendus, etc.



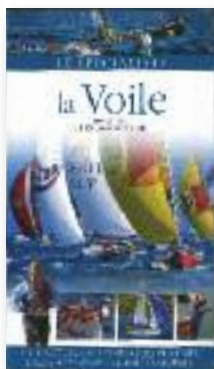
Windsurf : s'initier et progresser en planche à voile

Une méthode pour découvrir ou redécouvrir le windsurf.



La voile

Après quelques pages sur l'histoire de la navigation à voile et le développement de la plaisance à partir du XIX^e siècle, ce livre présente les types de bateaux et de gréements, l'équipement puis les manoeuvres de base en dériveur ou en yacht, les connaissances indispensables à la navigation – éléments de météorologie, marées, lecture des cartes, balisage – et les règles de sécurité. Sont également présentés quelques-uns des plus beaux sites à explorer à la voile dans le monde ainsi que les grandes courses.

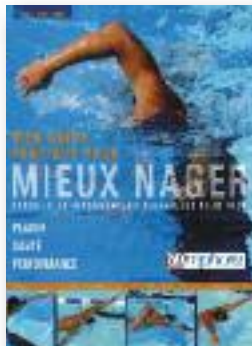


Le manuel du surf : une méthode d'apprentissage accessible à tous

Peu de méthodes de surf existent. Celle-ci est particulièrement réussie, détaillant la logique des vagues, la force du vent, les courbes qu'il faut choisir pour sa planche, etc. Un manuel de surf très complet, richement illustré et facile d'accès.

Mieux nager

Après un rappel des règles d'hygiène et sécurité à respecter pour la pratique de la natation en bassin, ce livre – réalisé en collaboration avec un médecin et un kinésithérapeute – indique les exercices d'échauffement indispensables. Puis il aborde les mouvements à effectuer – et ceux à éviter – pour maîtriser les 4



nages : brasse, dos-crawlé, crawl, papillon.

Un dernier chapitre précise les précautions à prendre en sortant de l'eau – étirement, rinçage, alimentation et hydratation. Un manuel utile et clair pour devenir plus performant, éviter les traumatismes et donc nager avec un plaisir accru.

Mon année running : un programme complet pour 52 semaines de remise en forme

Chr. Boisroux propose un ouvrage pratique de remise en forme par la course à pied. De l'échauffement des pieds au gainage des abdominaux, en passant par les étirements et le programme de course, cet ouvrage très complet regorge de conseils plein de bon sens. Mise en pages soignée, aérée et illustrée, encadrés rédigés par des médecins, ostéopathes, nutritionnistes, etc.



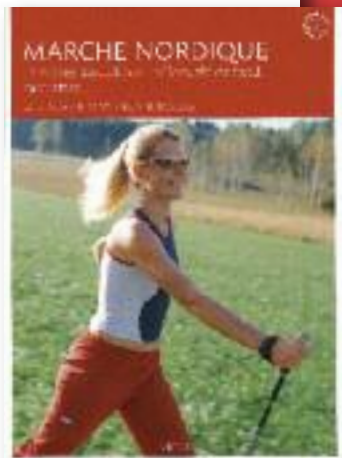
Randonnée : s'initier et progresser : les chemins à suivre

Activité simple et adaptée à tous les âges, la randonnée exige un minimum de préparation physique et la maîtrise des paramètres propres à la sortie envisagée. Ce guide donne des conseils sur la façon de marcher en montée et en descente puis sur la préparation de la randonnée : gestion du temps, orientation au moyen de la carte, de la boussole et du GPS, météo, alimentation et hydratation, équipement. Des conseils relatifs à la sécurité et aux traumatismes du randonneur sont fournis. Randonnée en milieu spécifique – trekking, haute altitude, désert, hivernale – ainsi que marche nordique et randonnée en raquettes sont également abordées.



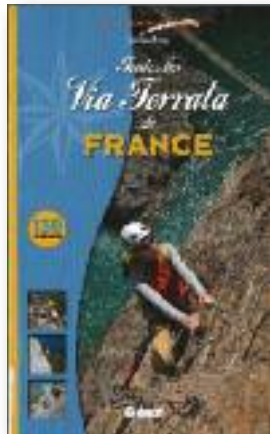
Marche nordique

Cet avatar du ski nordique (notre ski de fond) est tout simplement de la marche sportive avec l'aide de bâtons. Au départ simple entraînement estival pour les skieurs, ce sport a pris son essor et ce livre permet de se faire une idée précise de ses bienfaits. Tout une gymnastique est maintenant associée à ces bâtons, illustrée ici par des photos en couleurs. Autres chapitres plus brefs sur le ski de fond, le 'nordic blading' (rollers en ligne et bâtons) et le 'nordic cruising' (ski nordique hors des pistes de ski de fond).



Toutes les via ferrata de France

Une via ferrata est un itinéraire sportif qui permet de franchir une paroi rocheuse à l'aide d'équipements spécifiques fixes – câbles, passerelle,... Après une présentation de cette activité – cotations, matériel, sécurité – ce guide présente les 130 via ferrata que compte la France, classées par zones géographiques : Alpes pour la majorité d'entre elles, mais aussi Massif Central, Pyrénées, Jura, Vosges et Corse. Chaque parcours est présenté par un schéma et une fiche détaillant son accès, sa durée, sa longueur et sa dénivelée, son altitude maximum, son exposition au soleil et ses spécificités. Récapitulatif par difficulté, carte.



Slackline : s'initier et progresser

La slackline, c'est une sangle plus ou moins large, tendue entre deux poteaux, arbres ou roches, à 10 cm ou à 200 m du sol, sur laquelle on évolue en équilibre. Th. Sanson en a fait sa discipline favorite, à la fois sportive, méditative et thérapeutique. Du matériel aux mouvements, en passant par les conseils de sécurité et les adaptations en fonction du public (enfant/adulte), voici un guide très complet de cette pratique de plus en plus populaire.

Gym pour dos fragile

Ce manuel est destiné aux personnes, débutantes ou non, homme ou femme et de tout âge, désireuses d'assouplir et de renforcer leur masse dorsale sans endommager leur colonne vertébrale. Le programme comporte des séances journalières de 4 exercices pendant 4 semaines, exerçant les bras, le dos, la poitrine, la taille, les jambes, les abdominaux et les fessiers. Facilement réalisables, les exercices sont clairement expliqués et illustrés de dessins. Les erreurs à ne pas commettre, des variantes, ainsi que les étirements à effectuer en fin de séance sont également proposés de façon judicieuse.



Quelques livres pour les enfants

Quels sports pour votre enfant ?

Professeurs d'EPS, les auteurs ont à coeur le développement et le bien-être des enfants. Ce guide intéressant et pratique, permettra aux parents de réfléchir à une pratique sportive adaptée à leurs enfants (rythme, tempérament, qualités que tel sport permet de développer, etc.). Les auteurs insistent sur trois sports essentiels à acquérir (la natation, le vélo et la course) ainsi que sur huit pratiques sportives à bannir avant 15 ans (car elles entravent le bon développement de l'enfant). Complet et passionnant, ce documentaire redonne du sens à la notion d'exercice physique avec des conseils parfois surprenants.



La plongée expliquée aux enfants : du B.A.BA à la pratique

Plongeuse confirmée et illustratrice, Caroline Hardy propose un manuel très complet rédigé à l'intention des enfants. Au travers de dessins attrayants et didactiques, une écriture simple et des explications claires, les enfants de 7 à 13 ans environ trouveront tout ce qu'ils doivent savoir pour plonger en sécurité. Certains chapitres techniques pourront, pour les plus jeunes, justifier l'aide d'un adulte.



Je fais du basket : la technique, la pratique, les champions

Présentation ludique et didactique de l'univers du basket : son histoire, ses champions, ses compétitions internationales sont évoqués, ses règles de jeu, ses techniques et ses tactiques fondamentales sont expliquées par des séquences photos de joueurs en situation et des dessins décomposant les enchaînements complexes.

